



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 43800

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le dispositif médical innovant. Le secteur du dispositif médical (DM) est stratégique par la taille de son marché mondial (plus de 200 milliards d'euros par an) et sa croissance (environ 6 % par an). La France dispose d'une médecine de grande qualité, reconnue internationalement, et d'un dynamisme en termes d'innovation (de nombreuses ruptures technologiques dans le domaine du dispositif médical sont d'origine française : cœur artificiel, chirurgie mini-invasive, etc.). Cependant, l'innovation profite assez peu au tissu industriel français, fortement morcelé, et qui ne compte qu'un faible nombre d'entreprises de taille intermédiaire et de grandes entreprises. Des pistes sont donc à poursuivre afin d'accroître l'attractivité de la France pour les entreprises du dispositif médical innovant. Le Centre d'analyse stratégique propose de « transférer la responsabilité du processus d'inscription au remboursement des actes médicaux de la commission de hiérarchisation des actes et des prestations au comité économique des produits de santé, en charge de l'inscription au remboursement des dispositifs médicaux ». Aussi, souhaite-t-elle connaître ses intentions suite à cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43800

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12262

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)